



1

DEPARTEMENT AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CANTON : GEX COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : délibération portant création d'un comité consultatif pour le déneigement communal		Séance du : 13.01.2021
Date de convocation : 07.01.2021	Nb de conseillers En exercice : 11	<u>Etaient présents</u> : COMOY D, MELOT P, LEGAY G, JUHEN S, COUTURIER MC, VIALLET M, JULLIARD D, JEANNIN S, JOLY JF, GROSGURIN C, GIROUD J.
Date d'affichage : 22.01.2021	Présents : 10	<u>Absent excusé</u> : S.JEANNIN a donné pouvoir à P. MELOT
N° Délibéradon 01247.2021.1.1	Votants : 10	<u>Absents</u> :
	Pouvoirs : 1	<u>Secrétaire de séance</u> : MC COUTURIER

Vu l'article L 2143-2 du code général des collectivités locales,
Vu l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal,

Le conseil municipal décide de créer un comité consultatif pour le déneigement communal.
Ce comité est composé de dix personnes, dont deux conseillers municipaux.
Le président est choisi par le maire parmi les conseillers municipaux membres du comité.

Les conseillers municipaux sont choisis par le conseil municipal parmi les conseillers candidats ; si plus de deux conseillers sont candidats, le conseil procède à un tirage au sort parmi eux.

Les huit autres membres seront choisis par le conseil municipal en février 2021 après appel à candidature à toute personne intéressée, qui sera diffusé par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune. Les personnes candidates devront se faire connaître avant le 31 janvier, par courrier postal ou par mail adressés à la mairie. Le conseil demande à Mme le maire de lancer cet appel à candidatures sans délai.

Si plus de huit personnes sont candidates, le conseil municipal procédera à un tirage au sort parmi elles, en veillant à ce qu'il y ait au moins un membre pour les Sept fontaines, un pour les Mars et un pour le reste de la commune. En cas de pluralité de candidats pour une ou plusieurs zones, un membre sera tiré au sort pour chaque zone concernée ; la désignation des cinq autres membres s'effectuera par tirage au sort parmi l'ensemble des candidats non désignés lors de ces trois tirages. S'il n'y a aucun candidat pour une zone, le nombre de membres pour le reste de la commune est augmenté d'autant.

Transmis MC Couturier & JF Joly le 26/01/2021

Le comité se réunit au moins trois fois par an : une en novembre, une en milieu de saison d'hiver et une en avril ; pour l'hiver 2020/21, la première réunion aura lieu en février. Une réunion supplémentaire peut être convoquée en cas de besoin.

Entre deux réunions, les membres du comité pourront transmettre au secrétariat de mairie toute remarque et suggestion sur le déneigement.

Madame le maire demande qui est candidat ?

MC.Couturier et JF.Joly sont candidats.

Le Président étant désigné par le Maire, celle-ci propose MC.Couturier comme présidente du comité consultatif et JF. Joly comme secrétaire.

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- La création d'un comité consultatif selon les prescriptions énoncées ci-dessus
- De désigner la présidente MC COUTURIER du comité consultatif,
- De désigner le secrétaire JF JOLY du comité consultatif
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION 01247.2021.1.1

Contre Abstention Pour 10+1 pvr

POUR EXTRAIT D'ACTE CONFORME

LE MAIRE,

D. COMOY

